



SEANCE DU
30 SEPTEMBRE 2026

OBJET DE LA
DELIBERATION

RENOUVELLEMENT DE
L'ADHESION À
L'ASSOCIATION DES
CITÉS-JARDINS DU
BASSIN MINIER DU
NORD-PAS-DE-CALAIS –
ANNÉE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 septembre 2026

Le trente septembre deux mille vingt-six à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 24 septembre 2026 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme WERQUIN Mildred. M. THUILLIEZ Laurent (Proc. De Mme BARLET Stéphanie). Mmes MIJUN Peggy (Proc. De Mme MADAU Graziella). POCLET Dominique. MM. LENBA Ouassini. SCHOLLART Denis. Mme LECOCQ Monique. MM. SIX Roland. RAVEZ Jean-Marie. BLONDEAU Olivier. SERIO Bernard. Mmes DUJARDIN Séverine (Proc De Mme GOUAL Rahma). BLONDEAU Nathalie. LEMAIRE Sabrina (Proc. De M. BAILLET Alain). M. CROISIER Benjamin. Mme DUBAR Pauline. M. BOUGHEZAL Julien. Mme JOLY Audrey. M. RICHARD Frédéric (Proc De Mme CABOCHE Cécile). M. FERNAND Matthieu. Mme DIOUANI Sarah. MM. GIBOIRE Antoine. DESCAMPS Stéphane.

Absents ayant donné procuration : Mme BARLET Stéphanie. M. BAILLET Alain. Mmes MADAU Graziella. GOUAL Rahma. CABOCHE Cécile.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme DIOUANI Sarah.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Association des Cités-Jardins du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais a été créée en septembre 2024, à l'initiative des villes fondatrices de Raismes, Noyelles-Godault et Dourges.

Cette association a notamment pour objectifs de :

- ✓ favoriser les échanges et les collaborations entre ses membres ;
- ✓ promouvoir l'association et ses membres à l'échelle nationale et internationale ;
- ✓ développer des projets communs visant à préserver le patrimoine et à valoriser le renouveau des cités-jardins ;
- ✓ évaluer l'impact de l'association et des projets développés sur les activités de ses membres et sur le territoire.

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Dourges, en sa qualité de ville fondatrice, a adhéré à cette association au titre de l'année 2025.

Il souligne l'intérêt pour la Commune de poursuivre son implication dans cette démarche partenariale, qui permet notamment de favoriser les échanges d'expériences entre collectivités, de valoriser le patrimoine spécifique des cités-jardins du Bassin minier et de participer à la réalisation de projets communs de préservation et de mise en valeur de ce patrimoine.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la Ville de Dourges à l'Association des Cités-Jardins du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais pour l'année 2026.

La cotisation annuelle s'élève à 1 000€ pour l'année 2026.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'Association des Cités-Jardins du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais ;

Vu la précédente délibération du Conseil Municipal approuvant l'adhésion de la Commune à l'Association des Cités-Jardins du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais au titre de l'année 2025 ;

Vu l'avis de la Commission « Finances – Ressources humaines – Culture – Vie associative – Partenariat avec la ville de Raszków » du 22 septembre 2026 ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de Dourges de poursuivre sa participation aux actions menées par l'Association des Cités-Jardins du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais ;

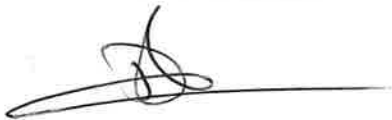
Considérant que cette adhésion permet de développer les échanges et les collaborations entre les collectivités membres et de favoriser la préservation, la valorisation et le renouveau des cités-jardins ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de renouveler l'adhésion de la Commune pour l'année 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Dourges à l'Association des Cités-Jardins du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais au titre de l'année 2026 ;
- **APPROUVE** le versement de la cotisation annuelle correspondante, d'un montant de 1 000€ ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires au paiement de cette cotisation sont inscrits au Budget communal 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires au renouvellement de cette adhésion et à signer tout document afférent à son exécution.
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le secrétaire de séance



Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20260930-DEL04300920